

Paris, le 11 octobre 2019

## Communiqué de presse

### Publication du 8<sup>ème</sup> numéro de *Cap sur* : Les choix locaux en matière de redistribution des ressources

#### Présentation de l'étude...

Cette étude de l'OFGL analyse **les mécanismes de redistribution financière sur lesquels les collectivités ont la main**, c'est-à-dire ceux pour lesquels elles ont la possibilité de dépasser les critères fixés par la loi.

Les conseils départementaux ont ainsi la responsabilité des clefs de redistribution du produit des droits de mutation pour les petites communes (775 M€ en 2018), du fonds de péréquation lié à l'ancienne taxe professionnelle (333 M€ en 2018 et 284 M€ en 2019), et, bien entendu, de leurs propres politiques de subventionnement au bloc communal (1,77 Md€ en investissement sur 2018).

Côté intercommunalités, des choix sont opérés en matière de dotation de solidarité communautaire (782 M€ en 2018) et sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (1 Md€ en 2018 et 2019), ainsi qu'en matière de subventions versées (400 M€ en investissement sur 2018).

Cette étude s'appuie sur l'analyse de données fournies par la DGFIP (comptes de gestion) ou la DGCL et sur l'exploitation d'enquêtes menées avec les associations d'élus (ADF, AdCF, AMF, France urbaine et Villes de France).

#### Faits marquants...

- Les mécanismes étudiés jouent sur **des montants significatifs avec des impacts importants pour les principaux bénéficiaires** ;
- Dans leur grande majorité et pour la plupart des fonds, **les collectivités s'emparent des leviers fournis pour optimiser les mécanismes de redistribution** en intégrant leur vision des angles péréquateurs à favoriser ;
- Ces leviers d'action passent par **l'ajout de critères choisis localement et/ou par les pondérations appliquées** aux indicateurs utilisés pour le calcul des montants individuels ;
- Si les indicateurs adjoints sont **très souvent ceux déjà utilisés historiquement dans la répartition des dotations, certains sont plus spécifiques** voire construits à dessein ;
- Comme pour les mécanismes pilotés nationalement<sup>1</sup>, **la dépendance à des critères liés à des ressources fiscales prochainement impactées par la réforme fiscale est forte et entrainera donc, au cours des prochains mois, la nécessité d'une refonte assez large des dispositifs existants.**

Retrouvez l'étude sur :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collection-cap-sur-lofgl>

<sup>1</sup> Pour mémoire, l'OFGL a par ailleurs publié en avril 2019 un recensement des indicateurs utilisés en 2019 pour la majorité des mécanismes de redistribution des ressources répartis au niveau national : cap sur n°7.

\*\*\*\*\*

## L'OFGL en quelques lignes...

L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) a été créé en 2016 par la loi NOTRe. Il remplace l'Observatoire des Finances Locales.

Présidé par le **Président du Comité des Finances Locales**, André Laignel, l'Observatoire voit ses compétences élargies. Lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes, il a pour mission **d'établir, de collecter, d'analyser et de diffuser des informations** portant sur les finances et la gestion des collectivités territoriales.

L'Observatoire intervient sur des thématiques diverses, répondant aux demandes formulées par son **Conseil d'orientation** composé d'élus et de représentants de l'Etat. Ses **chantiers actuels** sont : la création d'une plateforme de données partagées, l'analyse des dépenses d'investissement des collectivités, la modernisation des indicateurs de ressources et charges, l'analyse des coûts et l'information sur la réforme fiscale à venir.

Par ailleurs, l'Observatoire publie chaque année un **rapport annuel** réalisé par les équipes de la DGCL. Il constitue, depuis plus de 20 ans, une référence en matière d'informations financières et fiscales sur le secteur public local.

L'OFGL s'appuie sur l'expertise des membres de son **Comité scientifique et technique**. Il est composé d'administrations centrales et organismes publics (CGET, CNFPT, Cour des comptes/CRC, Dir. du Budget, DGCL, DGFIP, DG Trésor, IG, INSEE,...), d'associations d'élus (AdCF, ADF, AMF, AMRF, APVF, France Urbaine, Régions de France, Villes de France, Ville et banlieue, Fédération des EPL), d'associations d'agents de la FPT (AATF, ADT-INET, AITF, AFIGESE, SNDGCT) et de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

Il dispose, pour coordonner les acteurs et réaliser des études spécifiques, d'une équipe de quatre personnes, un secrétaire général et trois chargés de missions.

Site : [www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl)

Application web "Cap sur la data de l'investissement public local" : [www.ofgl-capsur.fr](http://www.ofgl-capsur.fr)

LinkedIn : [www.linkedin.com/company/ofgl](http://www.linkedin.com/company/ofgl)

Contact : [contact@ofgl.fr](mailto:contact@ofgl.fr)